Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 013-261302087-20240404-2024_CCAS080-AR

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DE LA MAQUETTE DU BP 2024 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALON DE PROVENCE

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. A cet égard, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

Par délibération du 29 juin 2023, le conseil d'administration a acté la mise en place du Compte financier unique avec adoption de la nomenclature M57 au 1er janvier 2024 pour le budget principal du CCAS, à la place de la nomenclature M14.

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 7 744 023,23 € en 2024. Les tableaux ci-dessous retracent les évolutions entre le BP de l'année 2023 et le budget de l'année 2024 sur les principaux postes de dépenses et recettes. Les opérations comptables spécifiques (amortissement, dépenses imprévues…) ont été omises par souci de simplification.

Le CCAS intègre les évolutions de ses recettes pour couvrir ses dépenses de fonctionnement courant et ensuite fixer le niveau d'investissement en garantissant les grands équilibres financiers de la collectivité.

Les recettes de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE	DEFINITION	BUDGET 2023	BUDGET 2024	EVOLUTION EN €	EVOLUTION EN %
C013	ATTENUATIONS DE CHARGES	Essentiellement, remboursement des frais de personnel notamment comptabilisation des aides de l'etat lors de l'emploi de CAE ou emploi d'avenir	47 264,00 €	21 390,00 €	- 25 874,00 €	-54,74%
C70	PRODUITS SERVICES.....	produit des usagers (crèche, seniors...)	633 581,96 €	648 725,50 €	15 143,54 €	2,39%
C74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	Essentiellement les subventions de fonctionnement de la Ville, de la CAFet du Département	5 814 184,01 €	6 152 964,81 €	338 780,80 €	5,83%
C75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	Ajustement des centimes pour le prélèvement à la source	10,00 €	10,00 €	- €	0,00%
C77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits par nature difficilement prévisible comme un remboursement d'assurance	- €	- €	- €	ns
	RECETTES REELLES		6 495 039,97 €	6 823 090,31 €	328 050,34 €	5,05%

Les dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE	DEFINITION	BUDGET 2023	BUDGET 2024	EVOLUTION EN €	EVOLUTION EN %
C011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité	581 398,55 €	668 434,70 €	87 036,15 €	14,97%
C012	CHARGES DE PERSONNEL	dépenses de personnel	5 279 132,00 €	5 965 758,00 €	686 626,00 €	13,01%
C65	AUTRES CHARGES DE GESTION	Aide sociale et subventions associations	254 673,81 €	263 795,45 €	9 121,64 €	3,58%
C66	CHARGE FINANCIERE	charges liées à la dette (ligne de trésorerie)	- €	200,00 €	200,00 €	ns
C67	CHARGE EXCEPTIONNELLE	Charges par nature difficilement prévisibles	- €	4 550,00 €	4 550,00 €	ns
C68	DOTATION AUX PROVISIONS	Provision pour charges à venir			- €	ns
	DEPENSES REELLES		6 115 204,36 €	6 902 738,15 €	787 533,79 €	12,88%

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 013-261302087-20240404-2024_CCAS080-AR

Les recettes de fonctionnement doivent rester supérieures aux dépenses courantes de fonctionnement pour garantir la solvabilité du CCAS et pour permettre l'entretien et l'accroissement du patrimoine de la collectivité.

Les excédents des années passées dans ce contexte permettent de financer les projets d'investissement.

RESULTAT	AU 31/12/2023
INVESTISSEMENT	346 219,56 €
FONCTIONNEMENT	213 135,10 €
RESULTAT CUMULE	559 354,66 €

Une fois déterminé le niveau des dépenses et des recettes de fonctionnement, le CCAS détermine son niveau d'investissement.

Les recettes d'investissement

CHAPITRE	LIBELLE	DEFINITION	BUDGET 2023	BUDGET 2024	EVOLUTION EN €	EVOLUTION EN %
C10	FONDS ET RESERVES	Subvention spécifique versée par l'Etat (FCTVA...)	13 712,84 €	67 989,87 €	54 277,03 €	395,81%
C1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	Transfert en investissement d'une partie des excédents de fonctionnement pour financer les investissements	- €		- €	ns
C13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	Subvention CAF pour travaux dans les crèches	176 000,00 €	161 241,00 €	- 14 759,00 €	-8,39%
C16	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	Remboursement caution logement temporaire	- €	2 000,00 €	2 000,00 €	ns
C024	PRODUITS DE CESSION	Produit des ventes du patrimoine	2 000,00 €	- €	- 2 000,00 €	-100,00%
		TOTAL	191 712,84 €	231 230,87 €	39 518,03 €	20,61%

Les dépenses d'investissement

CHAPITRE	LIBELLE	DEFINITION	BUDGET 2023	BUDGET 2024	EVOLUTION EN €	EVOLUTION EN %
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Dépenses permettant d'accroitre le patrimoine de la collectivité	692 973,62 €	678 822,13 €	- 14 151,49 €	-2,04%
C16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	Remboursement avance de trésorerie et des cautions (logements temporaires..)	- €	2 000,00 €	2 000,00 €	ns
		TOTAL	692 973,62 €	680 822,13 €	- 12 151,49 €	-1,75%

Le CCAS prévoit de réaliser 680 k € de dépenses d'investissement.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 013-261302087-20240404-2024_CCAS080-AR

Le budget se présente de manière synthétique de la manière suivante :

ANNEE 2024	DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
OPERATIONS REELLES	6 902 738,15 €	6 823 090,31 €
OPERATIONS COMPTABLES	127 649,49 €	2 697,90 €
AUTOFINANCEMENT	- €	
RAR	8 535,67 €	
EXCEDENT OU DEFICIT	- €	*213 135,10 €*
TOTAL	**7 038 923,31 €**	**7 038 923,31 €**

	DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT
OPERATIONS REELLES	680 822,13 €	231 230,87 €
RESTES A REALISER	21 579,89 €	- €
OPERATIONS COMPTABLES	2 697,90 €	127 649,49 €
DEPENSES IMPREVUES		
EXCEDENT OU DEFICIT		*346 219,56 €*
TOTAL	**705 099,92 €**	**705 099,92 €**
TOTAL GENERAL	**7 744 023,23 €**	**7 744 023,23 €**